

Guide de lecture

La présente publication détaille les indicateurs de l'entrepreneuriat recueillis par le Programme d'indicateurs de l'entrepreneuriat OCDE-Eurostat (PIE). Lancé en 2006, ce programme élabore différentes mesures de l'entrepreneuriat et de ses déterminants en partant d'un cadre conceptuel qui fait la distinction entre la manifestation de l'entrepreneuriat, les facteurs qui l'influencent et ses impacts sur l'économie. Une caractéristique de ce programme est qu'il ne fournit pas de mesure composite unique de l'entrepreneuriat global au sein d'une économie. Au contraire, il tient compte des multiples facettes de celui-ci et s'articule autour d'une suite d'**indicateurs de la performance entrepreneuriale** qui reflètent chacun un ou plusieurs de ces aspects. Le plus important est sans doute la prise en compte, dans ce programme, du fait que l'entrepreneuriat n'est pas seulement une question d'entreprises de création récente (*start-ups*) ou de nombre de travailleurs indépendants, par exemple : les entrepreneurs et les forces entrepreneuriales peuvent se rencontrer dans de nombreuses entreprises existantes, et il est aussi important de comprendre le dynamisme que ces acteurs peuvent insuffler à l'économie que d'appréhender la dynamique des entreprises de création récente ou le travail indépendant.

Les indicateurs de la performance entrepreneuriale, calculés par les offices statistiques nationaux, sont présentés pour les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède et Suisse.

Cette publication comporte aussi une sélection d'**indicateurs de déterminants de l'entrepreneuriat** : le choix de ces indicateurs est guidé par leur actualité, autrement dit le fait qu'ils aient été produits ou actualisés récemment par leur émetteur.

Chaque indicateur est précédé d'une brève explication de ce qu'il mesure et de la manière dont il est défini, avec un aperçu du contexte général de l'action publique dans lequel il s'inscrit. Des précisions sur la comparabilité de l'indicateur d'un pays à un autre sont également fournies.

Indicateurs

Les indicateurs du PIE n'ont pas tous atteint le même degré de maturité. Certains font depuis longtemps partie de collectes de données régulières, tandis que d'autres ne sont en place que dans un nombre restreint de pays et n'ont pas encore de définition harmonisée, les échanges et les travaux pour l'établir étant toujours en cours. Les indicateurs présentés dans ces pages reflètent cette diversité :

- A) Créations d'entreprises
- B) Faillites

- C) Travail indépendant
- D) Entreprises par classe de taille
- E) Emploi par taille d'entreprise
- F) Valeur ajoutée par taille d'entreprise
- G) Chiffre d'affaires par taille d'entreprise
- H) Rémunération des salariés par taille d'entreprise
- I) Productivité de la main-d'œuvre par taille d'entreprise
- J) Taux de naissance des entreprises employant des salariés
- K) Taux de décès des entreprises employant des salariés
- L) Taux de renouvellement des entreprises employant des salariés
- M) Survie des entreprises employant des salariés
- N) Créations et destructions d'emplois dues aux naissances et décès d'entreprises
- O) Créations et destructions d'emplois dans les entreprises survivantes
- P) Taux d'entreprises à forte croissance
- Q) Concentration des échanges
- R) Échanges par taille d'entreprise
- S) Échanges avec les économies émergentes
- T) Échanges par type de contrôle capitalistique des entreprises
- U) Taux de travail indépendant : différences hommes-femmes
- V) Travail indépendant chez les jeunes
- W) Revenus du travail indépendant
- X) Accès aux financements : capital-risque
- Y) Accès au marché : obstacles aux échanges
- Z) Culture : perceptions et attitudes entrepreneuriales

Les indicateurs A et B proviennent de la *Base de données de l'OCDE concernant les indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat*, dont les sources sont énoncées à l'annexe A. La source de l'indicateur C est la base des *Principaux indicateurs économiques (PIE)* de l'OCDE.

Pour les indicateurs D à P, la source est la *Base de données de l'OCDE sur les statistiques structurelles et démographiques des entreprises (SDBS)*. Les indicateurs D à I font référence aux statistiques structurelles sur les entreprises, tandis que les indicateurs J à P proviennent des statistiques démographiques des entreprises, généralement calculées à partir des répertoires d'entreprises. Les indicateurs Q à T proviennent de la Base de données TEC (statistiques du commerce en fonction des caractéristiques des entreprises) de l'OCDE. Les données SDBS et TEC sont recueillies chaque année à l'aide de questionnaires harmonisés soumis aux offices statistiques nationaux.

Les indicateurs du travail indépendant proviennent des enquêtes sur la population active et des données de recensement (indicateurs U et V), ainsi que des enquêtes sur les revenus (indicateur W).

Les autres indicateurs (X, Y, Z) composent une sélection de déterminants de l'entrepreneuriat. Les sources de données employées pour chacun d'entre eux sont décrites plus en détail dans les sections concernées.

Ventilation par classe de taille

En règle générale, les indicateurs des statistiques structurelles sur les entreprises distinguent cinq classes de taille – en fonction du nombre de **personnes occupées** – qui font coïncider au mieux les données des divers pays et variables : 1-9, 10-19, 20-49, 50-249, 250+. Toutefois, toutes les informations nationales ne correspondent pas parfaitement à cette taxinomie, et les disparités sont rapportées dans chaque chapitre.

S'agissant des données démographiques sur les entreprises, la grande majorité des entreprises de création récente étant des microentreprises, la ventilation habituelle des données collectées est la suivante : 1-4, 5-9, 10+ **salariés**.

Ventilation par activité

Les données sont présentées selon la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), révision 4. L'ensemble de l'activité du secteur marchand recouvre : les activités extractives (05-09), les activités de fabrication (10-33), la production d'électricité, de gaz, de vapeur et la climatisation (35), la distribution d'eau, le réseau d'assainissement, la gestion des déchets et les activités de remise en état (36-39), la construction (41-43) et les services. Ces derniers comprennent le commerce de gros et de détail et les réparations de véhicules automobiles et de motocycles (45-47), le transport et l'entreposage (49-53), les activités d'hébergement et de restauration (55-56), l'information et la communication (58-63), les activités financières et d'assurance (64-66), les activités immobilières (68), les activités professionnelles, scientifiques et techniques (69-75), les activités de services administratifs et d'appui (77-82).

Pendant, concernant les statistiques structurelles des entreprises (chapitre 2), toute la section des activités financières et d'assurance (64-68) est exclue des services, sauf pour le Canada et la Corée ; concernant la démographie des entreprises (chapitres 3 et 4), les activités des sociétés de portefeuille (642) sont exclues des activités financières et d'assurance, sauf pour la Corée, les États-Unis et Israël.

Dans les chapitres 3 à 5, il est fait référence à l'agrégat Industrie, qui comprend les secteurs 05 à 39. Par ailleurs, l'« ensemble de l'économie », dans le chapitre 5, couvre tous les secteurs de la CITI, révision 4, de 01 à 99 (des activités agricoles aux activités des organisations extraterritoriales).

Les données initiales concernant le Canada sont intégrées au SCIAN 2012 selon une décomposition sectorielle à 2 chiffres ou plus, tandis que pour le Mexique, elles sont obtenues dans le SCIAN 2007 selon une classification à 6 chiffres. Les données sont ensuite adaptées à la révision 4 de la CITI. Les données concernant le Chili, les États-Unis (avant 2012), la Turquie, la Colombie et la Fédération de Russie sont compilées conformément à la CITI rév. 3. Les données relatives à l'Autriche, à la Nouvelle-Zélande et à la Slovénie sont compilées conformément à la CITI rév. 4. S'agissant des autres pays, les données sont compilées conformément à la CITI rév. 4 à compter de 2008, et conformément à la CITI rév. 3 pour les années antérieures.

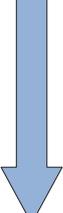
Les données concernant l'Australie portent sur l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet au 30 juin, et celles concernant la Nouvelle-Zélande font référence à l'exercice budgétaire courant du 1^{er} avril au 31 mars.

Cadre du PIE

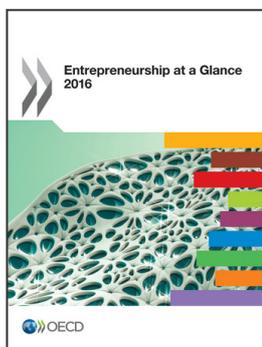
Le PIE définit l'entrepreneuriat comme le phénomène associé à l'activité entrepreneuriale, action humaine consistant à entreprendre pour générer de la valeur en

créant ou en développant des activités économiques grâce à la découverte et à l'exploitation de nouveaux produits, procédés ou marchés. En ce sens, l'entrepreneuriat est un phénomène qui se manifeste dans l'ensemble de l'économie sous de nombreuses formes différentes et produit de nombreux résultats eux aussi différents. Ces derniers ne sont pas toujours liés à la création de richesse financière et peuvent, par exemple, concerner l'amélioration de l'emploi, la lutte contre les inégalités ou la lutte contre les problèmes environnementaux. La mission du PIE consiste à permettre de mieux appréhender ces manifestations multiples de l'entrepreneuriat. Le fait étant établi qu'aucun indicateur ne peut à lui seul embrasser fidèlement l'entrepreneuriat, il a été élaboré un ensemble de mesures qui traduisent tel ou tel aspect entrepreneurial ou type d'entrepreneuriat ; ces mesures sont appelées les indicateurs PIE de la performance entrepreneuriale. Il en existe actuellement une vingtaine.

Le PIE tente par ailleurs de mesurer tous les aspects de l'entrepreneuriat en s'intéressant non seulement à la manifestation du phénomène entrepreneurial, mais aussi aux facteurs qui l'influencent. Ces facteurs vont des conditions de marché et du cadre réglementaire à la culture et aux conditions d'accès aux financements. Si certains types de déterminants de l'entrepreneuriat se prêtent plus aisément à ce travail de mesure (par exemple, l'existence et la rigueur d'un droit de la concurrence, ou les coûts administratifs engendrés par la création d'une entreprise dans un pays), la difficulté consiste pour d'autres à trouver des objets mesurables (par exemple le tutorat-investissement, c'est-à-dire les capitaux des *business angels*) ou à appréhender la nature exacte de leurs liens avec l'entrepreneuriat (d'un point de vue par exemple culturel). À cet égard, le PIE est investi d'une mission importante, qui consiste à participer aux travaux et à faire progresser la recherche sur les déterminants de l'entrepreneuriat qui sont moins bien compris et plus difficilement mesurables. L'annexe B présente une liste complète d'indicateurs des déterminants avec les sources de données correspondantes.

Déterminants						Performance entrepreneuriale	Impact
Cadre réglementaire	Conditions du marché	Accès aux financements	Création et diffusion de connaissances	Capacités entrepreneuriales	Culture	Démographie	Création d'emplois
Obstacles administratifs à l'entrée	Droit de la concurrence	Accès à l'emprunt	Investissement dans la R-D	Formation et expérience des entrepreneurs	Attitude de la société face au risque	Emploi	Croissance économique
Obstacles administratifs à la croissance	Concurrence	Investisseurs-tuteurs	Interface université/industrie	Formation à la gestion d'entreprise et à l'entrepreneuriat (compétences)	Attitudes à l'égard des entrepreneurs	Richesse	Réduction de la pauvreté
Réglementation des faillites	Accès au marché intérieur	Capital-risque	Coopération technologie entre entreprises	Infrastructure entrepreneuriale	Désir entrepreneurial		Formalisation du secteur informel
Réglementation sécuritaire, sanitaire et environnementale	Accès aux marchés étrangers	Accès à d'autres types de fonds propres	Diffusion des technologies	Immigration	Formation à l'entrepreneuriat (état d'esprit)		
Réglementation des produits	Niveau d'intervention du secteur public	Machés d'actions	Accès haut débit				
Réglementation des marchés de produits	Marchés publics						
Cadre judiciaire et juridique							
Sécurité sociale et assurance maladie							
Imposition des revenus : Impôts sur le patrimoine/droits de succession							
Impôts sur les sociétés et le capital	Système de brevets; normes						

Démographie	Emploi	Richesse
Taux de naissance d'entreprises employant des salariés	Part des entreprises à forte croissance (en termes d'emploi)	Part des entreprises à forte croissance (en termes de chiffre d'affaire)
Taux de décès d'entreprises employant des salariés	Part des nouvelles entreprises à forte croissance (en terme d'emploi)	Part des nouvelles entreprises à forte croissance (en termes de chiffre d'affaire)
Taux de renouvellement des entreprises	Nombre de start-ups	Valeur ajoutée par les entreprises jeunes ou petites
Croissance nette de la population d'entreprises	Nombre total d'entreprises	Contribution à la productivité des entreprises jeunes ou petites
Taux de survie après 3 et 5 ans	Emploi dans les entreprises de 3 et 5 ans	Innovation dans les entreprises jeunes ou petites
Proportion d'entreprises de 3 et 5 ans	Taille moyenne des entreprises après 3 et 5 ans	Performances des entreprises jeunes ou petites à l'exportation



Extrait de :
Entrepreneurship at a Glance 2015

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Guide de lecture », dans *Entrepreneurship at a Glance 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2015-3-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.